



☎ : 019/33.93.40

☎ : 019/32.82.29

AUX MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

ET DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE

Réf. : RS/DG

Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,
Cher(e)s Collègues,

Conformément aux dispositions de l'article L. 1122-11 C.D.L.D. et du 2^{ème} alinéa de l'article 2 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal en vigueur depuis le 3 juin 2013, nous vous invitons à la prochaine **séance publique** du Conseil communal, réunion conjointe annuelle avec les membres du Conseil de l'Action Sociale, le lundi 21 octobre 2013 à **19 H 00**, à l'Hôtel de Ville.

ORDRE DU JOUR

1. Installation d'un Conseiller communal suite à la démission d'un membre.
2. Application de l'article 26 bis § 5 de la loi organique modifiée des CPAS (synergies et économies d'échelle).
3. Présentation du court métrage « Et si jeudi.... », fruit d'une active collaboration citoyenne et des travailleurs associatifs.
4. Lien social et plan de cohésion 2014-2019.

*
* *
*

A l'issue de cette séance commune, le Conseil communal poursuivra la réunion pour, en **séance publique**, examiner les points suivants :

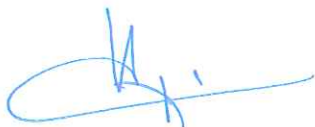
1. Plan de Cohésion Sociale 2014-2019 : adoption.
2. Logement : a) Programme d'ancrage 2014-2016
b) Réhabilitation de deux logements à Lantremange



La commission « Enseignement » annoncée lors de la séance du 16 septembre dernier pour le 14 octobre 2013 n'a pu être organisée, suite notamment à l'accident de notre collaborateur Jean-Luc NOBLUEZ, secrétaire. En accord avec son président Christian TROLIN, nous fixerons le 21 octobre, un nouveau rendez-vous pour l'examen des matières qui seront reprises à l'ordre du jour.

Par le Collège :

Le Directeur général,



Robert SERVAIS

Le Bourgmestre,



Jacques CHABOT